

# **REGLEMENT GENERAL** **du Raid des Boucles de la Marne 2017**

En s'inscrivant à l'épreuve, le capitaine de chaque équipe, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte les conditions et s'engage à en informer ses coéquipiers. L'envoi de l'inscription implique l'acceptation de chaque membre de l'équipe du présent règlement.

**Lors de l'inscription, toute équipe ayant envoyée un dossier incomplet sera mise en liste d'attente.**

**Pour que l'inscription soit définitive, il faut que le dossier soit complet.**

**La date limite des inscriptions est fixée au 14 octobre 2017.** (Cachet de la poste faisant foi).

## **ARTICLE 1: ORGANISATION**

1.1: Le Raid des Boucles de la Marne est organisé par l'association Marne la Vallée Endurance dont le siège se trouve à Montévrain en Seine et Marne.

1.2: L'organisateur peut à tout moment décider de modifier la structure du raid (supprimer, ajouter ou modifier une section) si nécessaire

1.3: L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration en dehors des créneaux de gardiennage (parc VTT).

1.4 : L'organisation est soumise à l'autorisation de la fédération française de triathlon et à la préfecture de Seine et Marne.

## **ARTICLE 2 : PARCOURS**

2.1 : Deux parcours sont proposés :

- parcours Aventure d'environ 78 kms destinés aux sportifs et raideurs confirmés

- parcours Découverte d'environ 55 kms plus destinés aux sportifs néophytes

Les activités pratiquées sont : VTT, Course d'Orientation, Bike and Run , Canoé, Course à pieds

2.2 :Les parcours empruntent pour une grande partie des secteurs en milieu naturel (chemin, sous-bois...).Quelques secteurs routiers sont également prévus . Chaque concurrent s'engage à respecter le code de la route. Aux carrefours de routes, des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité. Ils devront indiquer aux concurrents par des gestes précis si la course est prioritaire ou pas.

2.3 : Les différents parcours comportent un certain nombre de points de passages obligatoires qu'il faudra passer l'équipe au complet sous peine de disqualification.

2.4: Des barrières horaires sont prévues afin de limiter l'amplitude horaire entre les premiers et les derniers concurrents.

2.5: les sections se font soit en orientation (ordre des balises imposé ou pas), soit en suivant un tracé sur une carte, sur le terrain, ou soit à l'aide d'un road book.

2.6 : Le détail des différentes sections sera donné dans le carnet de route remis avant le départ.

## **ARTICLE 3 : LES CONCURRENTS**

3.1 : Une équipe est composée de 3 équipiers.

(Possibilité de le faire à 2 mais l'équipe ne sera pas classée.)

3.2 : Un nom d'équipe doit être donné

3.3 : Une équipe s'inscrit dans une catégorie (Mixte, Femme, Homme)

3.4 :L'interlocuteur est le capitaine de l'équipe ; c'est à lui que seront envoyés les différentes informations. Le briefing d'avant course sera envoyé au capitaine par courriel. A lui, ensuite, de transmettre les différentes informations aux autres membres de son équipe.

**Important : Cette année, il n'y aura pas de briefing juste avant le départ.**

3.5 :L'âge minimum est de 17 ans dans l'année. (Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

Les mineurs ne pourront s'inscrire que sur le Raid Découverte.

3.6 : Par le seul fait d'être inscrit à cette épreuve, tout concurrent atteste savoir nager.

3.7 : Le port du casque à coque rigide est obligatoire en VTT et en Bike and Run

3.8 : Le port du gilet de sauvetage est obligatoire en canoé. Celui-ci est fourni par l'organisateur.

3.9 : Le port du gilet jaune fluorescent et un système d'éclairage sont obligatoires en VTT nocturne pour chacun des équipiers. (Raid Aventure)

3.10 : Les concurrents devront mettre la plaque de VTT fournie à l'avant de celui-ci.

Les dossards devront également être épinglés sur un des vêtements de chaque concurrent. Il devra être visible (devant pour au moins un des coéquipiers).

Les plaques VTT seront rendues sitôt la ligne d'arrivée franchie à l'organisateur sous peine de disqualification.

Les dossards devront être rendus au moment de prendre le plateau repas. (Il servira de ticket).

En cas d'abandon ou au cas où vous ne prenez pas votre repas, merci de remettre plaques et dossards à un membre de l'organisation.

3.11 : Les concurrents doivent prévoir du ravitaillement en eau et en nourriture (même s'il est prévu un ravitaillement par l'organisation), du matériel de réparation pour le VTT, du matériel de premiers soins et être en possession d'un téléphone portable en état de marche.

3.12 : Les concurrents doivent être obligatoirement assurés en Responsabilité Civile

3.13 : Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent. Il est interdit de jeter des débris sous peine de disqualification.

3.14 : Chaque concurrent doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical de moins d'un an comportant la mention « apte à la pratique des raids multisports en compétition ». Les photocopies de licences sont acceptées pour les activités suivantes : Cyclisme, Triathlon, Athlétisme, Canoé-Kayak et course d'orientation.

3.15 : Lors de l'inscription, chaque équipe doit communiquer sur le bulletin le numéro du téléphone utilisé le jour du raid.

## **ARTICLE 4 : CONTROLE DE PASSAGE**

4.1 : Plusieurs contrôles de passages (CP) seront sur le parcours pour attester du passage des équipes ; Ces CP se présentent sous formes de balises équipées d'un fanion orange et blanc et d'une pince qui sert à poinçonner le carton de contrôle remis avant le départ ou au début d'une section.

4.2 : Certains CP sont obligatoires pour être classé. La présence des 3 équipiers au moment du poinçonnage est obligatoire.

4.3 : Certains CP sont facultatifs. Ces balises doivent être poinçonnées en la présence des 3 équipiers sauf pour certaines qui pourront être poinçonnées seul ou à deux (ceci sera précisé sur le carnet de route). La non validation de ces balises n'entraîne pas de disqualification.

## **ARTICLE 5 : CLASSEMENTS**

5.1 : 5 Classements :

-Aventure Scratch

-Aventure Mixte

-Découverte Scratch

-Découverte Mixte

-Découverte Femme

5.2 : Le classement est établi d'abord en fonction du nombre de CP validé et ensuite en fonction du temps réalisé (comprenant les éventuelles pénalités en temps)

5.3 : Le temps de l'équipe est établi à partir du passage sur la ligne d'arrivée du 3ème équipier.

5.4 : Un classement « Entreprise » sera également effectué. Les 3 équipiers doivent être de la même entreprise ou du même établissement.

## **ARTICLE 6 : ABANDON**

6.1 : L'abandon d'un membre d'une équipe entraîne la disqualification de celle-ci.

6.2 : Toute équipe ayant abandonné devra avertir immédiatement l'organisation (se référer au numéro de téléphone inscrit sur le carnet de route)

6.3 : Il faudra remettre à l'organisateur les plaques VTT et les dossards.

## **ARTICLE 7 : CAUSE DE PENALITE ET MISE HORS COURSE**

7.1 : Une pénalité équivaut au retrait d'un CP.

7.2 : Cause de pénalités : Non-respect des consignes données par les signaleurs.

-Abandon de détritrus sur le parcours ou le lieu d'accueil

-Passage dans une zone cultivée ou un secteur privé non autorisé.

- Non-respect des bénévoles

7.3 : Causes de mise hors course :

-Non-assistance aux personnes en danger (assistance obligatoire)

-Absence de casque en vtt et bike and run ,de gilet en canoé ,de matériel de nuit pour le vtt nocturne (gilet fluorescent et éclairage).

-Absence des 3 équipiers sur un CP obligatoire.

-Emprunt d'une route interdite (même sur ses abords)

-Emprunt de moyens de déplacement non prévus par l'organisation

-Non- respect des consignes de sécurité

## **ARTICLE 8 : COUVERTURE, PHOTO, TELEVISION , VIDEO ET DROIT**

Tout participant renonce à se prévaloir du droit à l'image et accepte les éventuelles diffusions d'image.

## **ARTICLE 9 : DESISTEMENT ET ANNULATION**

9.1 : Aucun remboursement ne sera effectué suite à un désistement effectué moins de 15 jours avant l'épreuve, néanmoins si celui-ci est prévenu et justifié l'organisateur pourra selon les circonstances offrir un avoir nominatif de 50% de réduction pour le Raid des Boucles de la Marne 2019.

Pour un désistement entre le 22 septembre et le 06 octobre, l'organisateur remboursera 70 % des frais d'inscription ; avant le 22 septembre 100%.

9.2 : En cas d'annulation de l'épreuve, quelque-soit le motif, la totalité des frais d'inscription sera restituée.

## **ARTICLE 10 : REGLEMENT PARTICULIER (activités)**

10.1 : L'épreuve de Bike and Run se fera avec un seul VTT Les 3 équipiers doivent obligatoirement faire l'intégralité de la ou des sections de bike and run pour valider les CP .Le passage du VTT est libre. Soyez vigilant tout de même car vous restez responsable de votre matériel en cas de vol.

10.2 : En VTT, vous allez emprunter et traverser des routes ouvertes à la circulation et des sentiers de randonnée. Soyez extrêmement vigilants et prudents : respectez les règles du code de la route, restez maître de votre vélo pour votre sécurité et celle des autres.

10.3 : En VTT et en Bike and Run, les balises devront être poinçonnés dans l'ordre de numérotation.

Un « vélo balai » suivra la dernière équipe et sera chargé de ramasser les balises. Il est donc très important pour les équipes qui précèdent de ne pas se tromper de parcours ou de bien poinçonner les balises car en cas de demi-tour il se peut que la balise ait été ramassée

10.4 : En course d'orientation ou en canoé, l'ordre de poinçonnage sera imposé ou pas. Cela sera spécifié sur le carnet de route et au briefing d'avant raid.

